**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 71 (1926)

**Heft:** 12

**Artikel:** Les bataillons de mitrailleurs français [fin]

Autor: Dubois

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-340979

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIe Année

Nº 12

Décembre 1926

# Les bataillons de mitrailleurs français

(Fin.)

# 4. CONDITIONS RÉGLANT L'EMPLOI DES BATAILLONS DE MITRAILLEURS

1. Nous avons vu que le bataillon est apte à remplir les missions où le feu joue le rôle prépondérant. Le bataillon de mitrailleurs ne peut donc pas imposer sa volonté à l'adversaire, mais seulement faire échouer et briser la volonté de celui-ci aussi longtemps que les engins de feu peuvent tirer et que le plan de feux reste coordonné.

J'appuie encore une fois sur l'établissement aussi scrupuleux que minutieux du plan de feux. Dans la défensive, au moment où le barrage doit se déclencher, aucune improvisation n'est possible. L'emploi des feux de chaque engin doit être réglé exactement par des missions ou consignes écrites et par des données techniques strictes (angle de fauchage, direction, points de repères...).

Une fois établi, il ne reste plus que l'exécution mécanique, automatique des tirs prévus. De jour comme de nuit, par une surprise, par les bombardements, les gaz, les fumigènes, le brouillard, la destruction des transmissions, l'impossibilité des liaisons, enfin dans l'isolement et l'incertitude les plus complets, chaque engin doit pouvoir remplir sa mission tant que la machine marche et qu'il reste un homme pour la servir. 1

2. En principe le bataillon ne peut être morcelé. Il forme un tout organisé en conséquence et doté des moyens nécessaires pour combattre réuni.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A ce propos, nous rappellerons l'article du capitaine Montfort : Quelques notes sur le plan de feux dans la défensive. (Livraison d'avril 1926.) Réd.

Peut-être, plus tard, les idées sur l'emploi des mitrailleuses évoluant, pourra-t-on attribuer des compagnies à certaines parties d'un front qui demanderait à être considérablement renforcé par le feu. Une division ayant à combattre sur un front très étendu trouvera tout avantage à se voir affecter un bataillon de mitrailleurs non pour le juxtaposer à elle, mais pour le répartir entre ses régiments et étoffer leurs tirs.

Cependant il est à craindre que l'infanterie, au contact de cette troupe rivée au sol, ne se laisse pour ainsi dire contaminer par son exemple, c'est-à-dire perde de sa mobilité et de son esprit offensif.

3. Un plan de feux coordonné demande de la stabilité. Il faut avoir suffisamment de temps à disposition pour régler tout ce qui touche la reconnaissance de la position de résistance, l'établissement du plan de feux, l'organisation des tirs directs et indirects, l'établissement des missions, la mise en place de tous les engins, l'organisation des emplacements de tir, le camouflage, l'organisation de l'observation de l'écoute et du système des transmissions.

Le bataillon de mitrailleurs ne peut en aucun cas entrer en action aussi vite qu'un bataillon d'infanterie. Si l'entrée en action doit être rapide, si des déplacements et des changements de positions sont fréquents, la capacité de rendement de ces bataillons se trouve fortement réduite. Cependant, s'il y a urgence, quelques heures suffisent.

4. Camouflage. Dans toute opération défensive, l'assaillant doit rester le plus longtemps possible dans l'incertitude sur les forces qui lui sont opposées, sur l'occupation de la position de résistance, sur l'emplacement des engins de feu. La valeur de la résistance est donc fonction, en plus de la bonne coordination des feux et du système d'observation et de guet, de la surprise et du camouflage.

C'est pourquoi les engins de feu devant être actionnés pour le barrage principal devront rester complètement silencieux et absolument camouflés jusqu'au moment où ils devront entrer en action. Ce sont les mitrailleurs des 2e et 3e échelons qui se dévoileront d'abord. De cette manière la surprise par

le feu sera réalisée et l'assaillant ne sachant pas où sont les engins qui briseront son attaque ne pourra pas les prendre à partie.

- 5. Le feu étant le principal moyen d'action des mitrailleuses, les terrains découverts, à vue étendue, légèrement dominants, permettent le maximum de rendement. Un obstacle naturel devant le front forçant les troupes qui attaquent à s'arrêter, à ralentir leur avance, augmentera encore l'efficacité du barrage de feu. Par contre, les terrains boisés, accidentés, offrant de nombreux cheminements couverts devant et à l'intérieur de la position ne sont pas favorables à l'emploi des mitrailleuses. Si au cours des manœuvres où ils ont été utilisés ces dernières années, les bataillons de mitrailleurs n'ont pas donné les résultats qu'on était en droit d'attendre d'eux, c'est que, les connaissant mal, le commandement les a placés sur des terrains qui ne leur étaient pas favorables et qui ne leur permettaient pas un bon rendement.
- 6. Front de déploiement. Les exemples de la dernière guerre prouvent qu'un front de 300 m. par section de 4 mitrailleuses et de 2 F. M. n'a rien d'exagéré (75 m. par pièce). La compagnie de mitrailleurs aura donc un front de 1000 à 1200 m. et le bataillon pourra occuper un front de 4 à 4,5 km. Dans le cas où le terrain offre des obstacles naturels pouvant être utilisés et étudiés soigneusement, le front d'occupation du bataillon de mitrailleurs pourra être encore augmenté et porté, dit-on, à 5 km.

Mais le front normal reste 4 km. soit 1 km. par compagnie. L'extension d'un tel front explique bien pourquoi le plan de feux doit être scrupuleusement réglé dans tous les détails et les missions de chaque engin données sans équivoque. La conduite du feu et la transmission des ordres pendant le combat sont des plus difficiles.

7. Profondeur de la position de résistance.

La position de résistance n'est en aucun cas une ligne, voire même une zone mince. C'est une zone profonde pouvant aller de 1 à 1,5 km. suivant le terrain.

8. Renfort en infanterie.

Les mitrailleuses et les F. M. étant indispensables pour

assurer les barrages de feu, on ne peut compter sur leurs équipes pour remplir les missions où des hommes sont nécessaires. Par exemple : occuper certains points de la position trop défavorable aux armes automatiques, exécuter des contre-attaques locales si l'ennemi a pénétré dans la position sans avoir été arrêté par les barrages intérieurs, fournir les postes nécessaires à la couverture pendant l'organisation de la position et les patrouilles qui révèleront l'approche de l'ennemi, fournir les postes d'écoute et de guet pour autant que les cp. de mitrailleurs ne peuvent le faire avec leurs hommes, constituer une réserve mobile, etc...

A leur origine, les bataillons de mitrailleurs appelés bataillons de chasseurs-mitrailleurs avaient quatre compagnies de mitrailleurs. Ce n'est que récemment qu'une des cp. de mitr. a été supprimée pour être remplacée par une cp. de fus.-voltigeurs.

9. Il ne faut pas non plus oublier que la valeur du personnel incorporé dans les unités de mitrailleurs exerce une influence incontestable sur leur rendement.

Les officiers doivent posséder de solides connaissances techniques et tactiques. Il n'est pas donné à tout officier mitrailleur de savoir reconnaître rapidement un grand secteur de terrain et d'en découvrir les avantages comme les inconvénients, de savoir employer exactement, dans une intention tactique, les qualités techniques des engins de feu, de savoir réaliser un plan de feux sans lacune, [de savoir donner des consignes et des missions précises et exécutables.

Les sous-officiers jouent aussi un rôle considérable. Disséminés et perdus dans l'espace, souvent hors du rayon d'action de leurs officiers, responsables de l'exécution de missions importantes, ils doivent posséder des qualités de chef et de soldat plus développées que dans n'importe quelle autre unité d'infanterie.

Sans parler des qualités d'initiative et de dévouement de chacun, le bataillon de mitrailleurs vaudra enfin par le moral de ses hommes. Ils doivent être mitrailleurs dans le cœur et dans l'âme. Ils doivent avoir toute confiance dans leur arme et encore plus dans la puissance de leur feu. Ils ont toujours une mission à remplir, une consigne à exécuter, ce qui est tout dire pour un mitrailleur digne de ce nom.

## 5. SYSTÈME D'OBSERVATION ET GUET

Lorsqu'une position de résistance est organisée, c'est-àdire lorsque le plan de feux est organisé dans tous ses détails, les avant-postes qui ont couvert l'installation du bataillon n'auront souvent plus qu'une mission de surveillance et pourront même être relevés. Le service de surveillance se réduira souvent à un certain nombre de postes de fusiliers-voltigeurs placés en des points d'observation avancés favorables. En outre, des patrouilles du peloton de cavalerie seront chargées de l'observation et de la surveillance lointaine.

Cependant le plan de feux ne peut entrer en action avec son maximum d'efficacité et au moment opportun que si les mouvements de l'assaillant sont suffisamment surveillés. Le déclenchement des feux nécessite l'organisation d'un système d'observation, de guet et d'écoute.

Le bataillon de mitrailleurs étant surtout employé sur les terrains découverts, aux vues vastes et faciles, aura de jour un service d'observation relativement simple. Les organes d'observation du bataillon et des compagnies peuvent suffire. De plus, chaque engin ayant une mission bien déterminée, les servants organiseront leur service pour que, à chaque instant du jour, cette mission puisse être sûrement remplie.

De nuit, l'observation est plus délicate. Il faudra pousser en avant de la position principale de résistance une ligne de guetteurs et d'écoute. Les hommes (trois ou quatre) qui y seront installés devront pouvoir observer le terrain en avant de la zone où agira le barrage de feu. Ils seront dans des abris suffisamment organisés et sûrs pour être bien abrités lors du déclenchement du barrage. Ces postes seront, suivant le terrain et les possibilités d'observation, soit en avant de la zone de barrage, soit dans le barrage même. (Fig. 2.)

Il faut dans tous les cas que la présence de l'ennemi soit signalée avant que celui-ci ait traversé le barrage principal. Les secteurs d'observation doivent se recouper pour qu'aucun pouce de terrain ne puisse échapper à leur investigation.

Un système d'observation et d'écoute analogue sera aussi organisé pour le déclenchement des barrages à l'intérieur de la position.

## 6. RÉSEAU DE TRANSMISSION

Sur un front aussi étendu que celui du bataillon de mitrailleurs, sur une position où les engins de feu sont aussi dispersés, la transmission des ordres et des renseignements est très difficile. Il faut, d'une part, pouvoir transmettre en temps et lieu les renseignements provenant des différents postes d'observation et permettre ainsi leur exploitation immédiate. D'autre part, et ceci est encore plus important, il est absolument nécessaire de faire déclencher de nuit, au bon moment et instantanément les barrages de feu. Un réseau de transmission très complexe et bien étudié d'avance est absolument nécessaire.

Dans cet ordre d'idée, le bataillon de mitrailleurs a à sa disposition beaucoup plus de moyens de transmission que n'en possède un bataillon d'infanterie, voire même un régiment.

Le tableau suivant donne une idée de ses moyens.

Matériel.			dı	Cp. de mitr. 1 bat. de mitr.	Bat. de mitr.
Patr. de tf	•			1	<b>2</b>
Câble léger				2 km.	14 km.
Tableau à fiches			•	1	4
Appareils tf	•			3	3
Appareil T. S. F. (émetteur-récepteur) —					1
Appareil T. P. S		•	•	1	1
Appareils pour signaux optique	S	•		1	<b>2</b>

Pour le déclenchement des barrages, de nuit, des signaux simples, mais précis et ne permettant aucune erreur possible, seront faits par les guetteurs des postes d'observation d'écoute. Ils actionnent directement le feu des engins dont ils sont les yeux.

Ces signaux seront soit optiques : fusées de différentes

couleurs, à chenilles ou à nombre d'étoiles variables, feux de bengale, etc., etc., soit acoustiques : coups de sifflet, petites séries de F. M., pétards, etc., etc.

L'établissement de ce code de signaux et sa répartition aux intéressés ne peut se faire en quelques minutes.

Remarque. — Les moyens nombreux destinés à organiser un bon système d'observation et de transmission, la facilité avec laquelle les bataillons de mitrailleurs, spécialement instruits dans ce dessein, peuvent organiser ce système sont certainement un élément de force qui passe généralement inaperçu.

## 7. EMPLOI TACTIQUE DES BATAILLONS DE MITRAILLEURS

Des considérations précédentes sur le combat des bataillons de mitrailleurs, nous pouvons décrire leur emploi tactique.

- 1. Le mode d'emploi normal et principal est dans la défensive, avec une mission de barrage, c'est-à-dire soit pour tenir un secteur déterminé (env. 4 km.) soit pour renforcer et étayer par ses puissants moyens de feu un front défensif tenu par de l'infanterie ou de la cavalerie, mais peut-être trop grand pour les moyens de feu de ces unités déjà en ligne.
- 2. A l'aile d'une armée ou d'un groupe d'armée, il est avantageux d'économiser les troupes nombreuses nécessaires à la couverture des flancs en les renforçant par des formations capables de briser toute contre-attaque de l'ennemi faite par surprise sur le flanc découvert.

Il suffit, dans ce cas, de donner au bataillon de mitrailleurs les moyens de reconnaissance nécessaires et de garder quelques unités mobiles d'infanterie en réserve.

3. Entre deux zones d'opérations actives on peut donner à un ou plusieurs bataillons de mitrailleurs une *mission de liaison* qu'il résoudra par l'organisation d'un rideau défensif.

Cette mission peut être spécialement envisagée au début d'une campagne où la couverture exige des concentrations de forces dans certaines régions importantes ou favorables, tandis que dans d'autres secteurs la défensive pure, tout en garantissant la continuité du front, est de rigueur.

- 4. Rétablissement d'une situation critique, aveuglement d'une brèche dans une situation analogue à celle qui s'est produite lors de l'avance allemande en 1918 sur Château-Thierry. Ici des compagnies de mitrailleurs américaines transportées par camions, sont venues boucher une brèche et rétablir la continuité du front.
- 5. Dans la retraite, établissement et organisation d'une position de repli.
- 6. La dernière guerre a montré l'utilité des tirs d'interdiction et indirects faits à grande distance par les mitrailleuses. Par l'emploi massif de ses feux le bataillon de mitrailleurs peut retarder pendant un certain temps ou entraver la progression de l'adversaire. A cet effet, des tirs sont préparés sur des points de passage ou des débouchés importants tels que croisements de route, débouchés de localités, lisières de forêts, cheminements probables, etc.
- 7. En liaison avec la cavalerie. Celle-ci verra volontiers ses faibles moyens de feu renforcés par la riche dotation en armes automatiques du bataillon de mitrailleurs transporté en camions, soit lorsqu'elle a la mission de tenir un point ou un secteur important avant l'arrivée de l'infanterie, soit lorsque, lancée dans une brèche, elle doit rétablir la situation et la continuité du front.

Nous pouvons déduire de cet emploi tactique des bataillons de mitrailleurs que, d'une part, ils peuvent agir seuls, et que, d'un autre côté, on peut augmenter considérablement leur rendement et leur utilité en les amalgamant avec d'autres unités ou d'autres armes.

Enfin, en considérant l'appoint de feu que le bataillon de mitrailleurs est capable d'apporter sur le champ de bataille, on peut se demander si, dans l'avenir, ces unités ne devraient pas avoir une mobilité plus grande que celle donnée par la traction hippomobile et si le transport sur camions ne serait pas préférable.

8. Dans l'offensive. — Le bataillon de mitrailleurs ne constitue pas une force offensive. C'est là un de ses défauts.

Mais peut-on actuellement dans une arme quelconque réunir toutes les qualités et exclure tous les défauts? Aucune arme, même l'infanterie, ne peut avoir à égal degré des qualités offensives et défensives. En outre, la guerre moderne ne comporte pas uniquement des actions offensives. Si l'infanterie doit avoir un esprit offensif très développé, les bataillons de mitrailleurs font la contre-partie et ont en premier lieu un esprit défensif.

Il ne faut cependant pas croire que le bataillon de mitrailleurs soit incapable de tout mouvement. Avec les moyens de transport actuels il peut se déplacer et progresser par bonds, par échelon, de position en position, en adoptant toujours un dispositif qui le rende prêt à s'installer sur le terrain. La compagnie de fusiliers-voltigeurs qui lui est maintenant attribuée assure la couverture du mouvement, ce qui peut également se faire avec les F. M. des compagnies de mitrailleurs qui précèderont les sections de mitrailleurs en mouvement.

De plus, comme je l'ai déjà dit plus haut, si on met à la disposition du bataillon de mitrailleurs des moyens de transport rapides, tels que des camions, il peut apporter au cours d'un opération offensive l'appui des puissants moyens de feu qu'il possède. Alors que pour transporter trois bataillons de mitrailleurs, soit une demi-brigade (sans chevaux), il faut environ 160 camions, le transport d'une division d'infanterie (même nombre de mitrailleuses, sans chevaux), exige plus de 400 camions.

Cette différence notoire mérite d'être signalée.

### **OBJECTIONS**

On me fera peut-être les objections suivantes :

1. Les missions données aux bataillons de mitrailleurs peuvent être certainement remplies par n'importe quelle unité de mitrailleurs des bataillons d'infanterie.

Au point de vue technique, une compagnie de mitrailleurs d'infanterie peut avoir, en partie du moins, un rendement analogue à une compagnie d'un bataillon de mitrailleurs. Mais, d'une part, il sera rarem nt possible d'enlever à un bataillon d'infanteri sa compagnie de mitrailleurs et d'en grouper plusieurs sous un même commandement. Les commandants des bataillons d'infanterie comptent aujourd'hui trop sur l'appui de leurs mitrailleuses pour s'en séparer, même à la dernière extrêmité.

D'une autre part, l'installation rapide d'un plan de feux, de ce barrage qui doit arrêter certainement l'assaillant, l'organisation rationnelle et non moins rapide du système de transmission et d'observation demande une instruction spéciale.

Seules les unités spécialement dressées et instruites dans ce dessein, capables de placer sur le terrain un dispositif de barrages bien conçu et sans fissures auront un rendement maximum.

Souvenons-nous avec quelle lenteur les compagnies de mitrailleurs d'infanterie organisent actuellement un plan de feux, quelles erreurs sont commises, quelles lacunes dans le dispositif de défense demandent à être comblées, et nous comprendrons la valeur des unités spécialement instruites pour les situations défensives.

2. Dans la bataille, une organisation défensive, qu'elle soit conçue à l'aide des bataillons de mitrailleurs ou des bataillons d'infanterie avec leurs compagnies de mitrailleurs, sera toujours tenue en échec et s'écroulera, me direzvous, sous les bombardements d'une artillerie adverse aussi puissante que nombreuse. Rien ne pourra empêcher une infanterie qui sait utiliser cet appui d'artillerie de pénétrer dans la position de résistance.

Cette critique a sa valeur, mais il ne faut pas croire que les guerres futures auront un caractère semblable à celui de la guerre de stabilisation tel que nous l'avons vue en 1915-1917. Nous avons assisté à une guerre de matériel où chaque parti pouvait, à loisir, mettre en ligne tous les moyens de destruction nécessaires pour la réussite d'une opération.

En rase campagne, dans la guerre de mouvement, lorsqu'on a devant soi un adversaire dont l'infanterie n'est pas renforcée par des moyens puissants d'artillerie, les bataillons de mitrailleurs ont une valeur incontestable et sont capables de tenir en échec toute attaque ennemie.

### CONCLUSION

Nous avons vu que les bataillons de mitrailleurs sont capables de jouer, dans un grand nombre de situations, un rôle des plus importants grâce à leur puissance de feu considérable.

Certes, ils n'ont pas reçu le baptême du feu au cours de la grande guerre et l'expérience n'a pas encore confirmé tout ce qu'on attend d'eux. Mais il ne faut pas oublier que des formations analogues ont été employées dans la dernière période de la guerre mondiale et qu'elles ont, malgré leurs imperfections, rendu de grands services.

Comme je l'ai fait remarquer, ces bataillons ont déjà subi certaines transformations depuis leur création. Au début chaque compagnie avait 12 mitrailleuses et 12 F. M. ce qui donnait 48 mitrailleurs et 48 F. M. par bataillon. Pour augmenter leur sécurité propre, leur mobilité et faciliter les transmissions, on a supprimé une compagnie de mitrailleurs et on leur a attribué une compagnie de fusiliers-voltigeurs et un demi-peloton de cavaliers. Peut-être sera-t-il indiqué, par la suite, de leur donner des canons anti-chars pour arrêter ces engins contre lesquels les mitrailleuses restent impuissantes. Peut-être la traction se transformera-t-elle encore pour augmenter dans une plus large mesure la mobilité de ces unités.

Sans vouloir dire aujourd'hui que des unités semblables sont nécessaires dans notre armée, ni vouloir résoudre la question d'emploi de ces formations dans notre pays, il m'a semblé cependant intéressant d'étudier un peu en détail leur organisation et leur emploi.

Si nous regardons ce qui se passe dans les armées de nos voisins, soit du nord, soit du sud, nous constatons la tendance de plus en plus marquée de disposer dans les divisions d'une réserve de feu formée par des unités de mitrailleurs plus ou moins mobiles. Nos groupes attelés de mitrailleurs remplissent des missions très semblables à celles indiquées dans l'emploi des bataillons de mitrailleurs. Nos unités de mitrailleurs attelées présentent l'énorme avantage d'unir un élément de force (le feu) et un élément de mouvement (rapidité de déplacement).

Il a déjà été question, à plusieurs reprises, de supprimer ces formations attelées. La grande difficulté de trouver du personnel instructeur pour les écoles de recrues et surtout les dépenses considérables occasionnées par la traction hippomobile dans un pays pauvre en chevaux comme le nôtre en sont les raisons. Espérons, cependant, que l'étude de l'organisation des armées voisines et des idées en cours nous fera abandonner définitivement cette intention. Si la traction hippomobile est onéreuse pour notre armée peut-être serait-il indiqué d'étudier la traction automobile. Des propositions semblables ont déjà été faites pendant le service aux frontières. Enfin un dernier point. Nos groupes attelés de mitrailleurs sont des troupes divisionnaires. Ne devons-nous pas voir plus loin et penser aux troupes d'armée, aux réserves à la disposition du haut commandement ?

« Assurer la défense d'un secteur d'importance secondaire par des engins de feu puissants, servis par des effectifs faibles, et libérer ainsi l'infanterie au profit du mouvement et de l'offensive. » Voici deux principes qui auront toujours leur valeur dans un pays où l'armée est d'un effectif très réduit et où, pour être fort, il faut remplacer les hommes par des machines à grand rendement de feu.

Major à l'E. M. G. Dubois.